



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-61

Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme
CABANNE ; M. PIERRE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme
DARIES à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

Tome 1 - N°23-61 – OBJET : Convention Conciergerie 2024.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa démarche « Bien Être au Travail », le CCAS de Tours avait réalisé en 2015, une enquête sur les attentes des agents.

Il était apparu trois axes d'améliorations attendus :

- Reconnaissance,
- Soutien professionnel,
- Amélioration équilibre vie professionnelle – vie privée.

Le CCAS veille à promouvoir l'équilibre vie professionnelle - vie privée et propose le renouvellement du partenariat avec SASU conciergerie.

En effet, la mise en place d'une conciergerie d'entreprise apparait comme un outil de gestion des ressources humaines.

Au-delà de permettre un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, elle concourt pour les agents à un gain de temps permettant de le consacrer à autre chose, et pour l'entreprise, à une meilleure image de celle-ci.

La conciergerie permet de lutter contre le stress des salariés et leur apporte plus de confort au quotidien.

C'est également un outil d'action pour la parité homme/femme.

En effet, malgré l'évolution des mœurs, les femmes prennent encore souvent en charge l'organisation pratique du foyer (recherche d'une solution de garde pour les enfants et l'aide-ménagère, remplissage des placards et réfrigérateurs...).

Il n'existe qu'une seule conciergerie d'entreprise sur l'agglomération de Tours.

La mise en place de cette action au sein du CCAS permettra d'offrir différentes prestations :

- Pôle alimentation : pains et viennoiseries, légumes et fruits issus de l'agriculture raisonnée, confitures, œufs, Ste Maure, thés en vrac, vins et chocolats,
- Pôle service postal : vente de timbres, affranchissement et envoi de lettres en recommandé et de colis le jour-même, retrait de colis ou de recommandés dans le périmètre de la 1ère couronne de l'agglomération de Tours, dépôt à La Poste de colis retour d'achats effectués sur internet, avec preuve de dépôt tamponnée.
- Pôle entretien vêtements/chaussures : pressing, repassage, retouches, cordonnerie.
- Pôle voiture : nettoyage écologique de voitures, convoyage au contrôle technique, voire vidange sur site.

Toutes ces prestations seront à la charge des utilisateurs au même prix que celui qu'ils payeraient s'ils allaient eux-mêmes dans les magasins.

Cela génère donc une économie de temps (déplacement) et d'argent (coût du déplacement).

Seul le coût de l'abonnement aux services, d'un montant de 125 € HT / mois sera à la charge du CCAS.

Il est proposé de reconduire le partenariat avec SASU conciergerie zéro souci semestriellement avec 2 permanences les lundis et jeudis après-midi, par tacite reconduction chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la Convention. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

